

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE PAROISSE DE SAINT-HILARION**

**AVIS PUBLIC  
D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, NATHALIE LAVOIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026, le conseil municipal a adopté par résolution le règlement suivant:

**RÈGLEMENT NUMÉRO 485  
RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet de la municipalité au [www.sainthilarion.ca](http://www.sainthilarion.ca).

Ledit règlement entre en vigueur selon la loi, soit le jour de sa publication.

**DONNÉ À SAINT-HILARION, CE NEUVIÈME (9<sup>e</sup>) JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX (2026).**



Nathalie Lavoie,  
Directrice générale et greffière-trésorière